



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1172**

---

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**OBJET** : MARCHÉ DE SERVICES POUR L'ÉGLISE DE LA MADELEINE – DÉPLACEMENT ET CONSERVATION PRÉVENTIVE DES ŒUVRES D'ART – AVENANT N°1 AUX MARCHÉS A10.036 À A10.038.

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER

**Excusés sans pouvoir :**

**NEANT**

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



08.02

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 15/11/10

-----

**RAPPORTEUR :** M. Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S) :** Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

**Politique Publique :** VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET :** MARCHÉ DE SERVICES POUR L'ÉGLISE DE LA MADELEINE – DÉPLACEMENT ET CONSERVATION PRÉVENTIVE DES ŒUVRES D'ART – AVENANT N°1 AUX MARCHÉS A10.036 À A10.038. - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n°2010.770 du 16 juillet 2010, Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics ont été autorisés à signer les marchés concernant le déplacement et la conservation préventive des œuvres d'art de l'église de La Madeleine (3 lots).

Après vérifications des décompositions des prix globaux et forfaitaires des différents lots, il apparaît une différence de montant entre celui retenu pour l'analyse et le jugement des offres et celui indiqué dans l'acte d'engagement.

Pour le lot n°1, il s'agit de la rectification d'une erreur matérielle suite à des erreurs de calcul.

Pour le lot n°2, une assurance de 3 380,00 € n'était pas incluse dans le montant total du marché hors taxes, alors qu'elle était ajoutée au montant toutes taxes comprises.

Pour le lot n°3, une assurance de 9 230 € n'était pas incluse dans le montant total du marché hors taxes, alors qu'elle était ajoutée au montant toutes taxes comprises.

Il convient donc de tenir compte de ces erreurs et différences par voie d'avenant.

Un avenant à un marché de travaux, de fournitures ou de services entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est informée de cet avis.

Ainsi, dans sa séance du 22 Septembre 2010, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur le projet d'avenant n°1 décrit ci-dessus, pour les lots 2 et 3.

Les nouveaux montants des marchés sont indiqués dans le tableau suivant :

<b>Lots</b>	<b>Montant initial indiqué dans l'Acte d'Engagement</b>	<b>Montant retenu lors de l'analyse des offres</b>	<b>Nouveau montant rectifié (avenant n°1)</b>	<b>% d'augmentation par rapport au montant retenu lors de l'analyse</b>
1) constat d'état et conservation préventive des œuvres d'art.	85 221,00 € HT	85 026,00 € HT	<b>85 206,00 € HT</b>	+ 180 €  <b>Soit 0,21 %</b>
2) dépose, emballage, protection, transport, déballage, manutention et rangement des œuvres d'art.	55 437,97 € HT	50 465,58 € HT	<b>53 845,69 € HT</b>	+ 3 380,11 €  <b>Soit 6,69 %</b>
3) conservation externalisée des œuvres d'art.	25 596,80 € HT	26 645,60 € HT	<b>35 935,60 € HT</b>	+ 9 290 €  <b>Soit 34,86 %</b>

L'augmentation du montant des marchés, consécutivement à l'avenant, ne remet pas en cause le classement des candidats lors de l'analyse et donc le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

A la suite de quoi, et compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**APPROUVER :**

L'avenant n°1 au marché n°A10.036, conclu le 24 juillet 2010 avec le Groupement TOURNILLON, qui rectifie le marché portant ainsi son montant à **85 206,00 € HT**.

L'avenant n°1 au marché n°A10.037, conclu le 26 juillet 2010 avec la société LEON AGET, qui rectifie le marché portant ainsi son montant à **53 845,69 € HT**.

L'avenant n°1 au marché n°A10.038, conclu le 26 juillet 2010 avec la société LEON AGET, qui rectifie le marché portant ainsi son montant à **35 935,60 € HT**.

**AUTORISER :** Madame le Député-maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à signer les avenants n°1 aux marchés de travaux n°A10.036 à A10.038, ainsi que tout document s'y rapportant.

**2010.1172 - MARCHÉ DE SERVICES POUR L'ÉGLISE DE LA MADELEINE – DÉPLACEMENT ET CONSERVATION PRÉVENTIVE DES ŒUVRES D'ART – AVENANT N°1 AUX MARCHÉS A10.036 À A10.038.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 49</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



**Aix en Provence**

LA VILLE

Direction Générale Services Techniques  
Direction Adjointe des Services Techniques  
Direction des Marchés Publics

**EGLISE DE LA MADELEINE - DEPLACEMENT ET  
CONSERVATION PRÉVENTIVE DES OEUVRES D'ART**

MARCHE N° A10 – 036 CONCLU LE 24 JUILLET 2010  
AVEC LE GROUPEMENT TOURNILLON

AVENANT N°1  
PORTANT RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE POUR LE LOT N° 1 –  
CONSTAT D'ETAT ET CONSERVATION PREVENTIVE DES ŒUVRES D'ART

## **1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché N° A10-036 notifié le 24 juillet 2010 au Groupement TOURNILLON.

Objet et forme du marché : Marché à prix mixtes passé en Appel d'Offres Ouvert : les prix des prestations sont forfaitaires pour la partie fixe des prestations (constat d'état et conservation préventive). Une partie variable à prix unitaires est prévue pour les œuvres qui nécessiteraient une mise sous anoxie après constat d'état. Ces prestations ponctuelles font l'objet d'un marché à bons de commande sans minimum, ni maximum passé en application de l'article 77-I du Code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

– Eglise de La Madeleine – Lot n° 1 – « constat d'état et conservation préventive des œuvres d'art ».

#### Durée du marché :

La durée du marché est de 10 mois à compter de la notification du marché au prestataire.

Le délai d'exécution part à compter de l'Ordre de Service n°1 et s'achève à la réception du rapport de constat d'état détaillé.

Montant du marché inscrit dans la délibération n°2010.770 du 16 juillet 2010 : 85 026,00 € HT.

### **1.2 – Identification des cocontractants**

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, le Groupement TOURNILLON, représenté par Monsieur Gilles TOURNILLON numéro SIREN 477 872 550 00017 et domiciliée Route de Suze la Rousse 84290 SAINTE CECILE LES VIGNES.

## **2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

### **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -**

Le présent avenant N°1 a pour objet de rectifier une erreur matérielle quant au montant du marché à prendre en compte dans l'Acte d'Engagement, suite à vérifications et total recalculé de la décomposition du prix global et forfaitaire.

### **ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -**

L'acte d'engagement initial comportait un montant de 85 221,00 € HT, décomposé comme suit :

- Peintures : 55 731,00 € HT
- Sculptures : 16 260,00 € HT
- Objets et Mobilier : 13 230,00 € HT





**Aix en Provence**

LA VILLE

Direction Générale Services Techniques  
Direction Adjointe des Services Techniques  
Direction des Marchés Publics

**EGLISE DE LA MADELEINE - DEPLACEMENT ET  
CONSERVATION PRÉVENTIVE DES OEUVRES D'ART**

MARCHE N° A10 – 037 CONCLU LE 26 JUILLET 2010  
AVEC LA SOCIETE LEON AGET

AVENANT N°1  
PORTANT RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE POUR LE LOT N° 2  
ENTRAINANT UNE AUGMENTATION DU MONTANT INITIAL DU MARCHE  
DEPOSE, EMBALLAGE, PROTECTION, TRANSPORT, DEBALLAGE, MANUTENTION et  
RANGEMENT DES ŒUVRES D'ART



## **1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché N° A10-037 notifié le 26 juillet 2010 à la Société LEON AGET.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert – Eglise de La Madeleine – Lot n° 2 – « dépose, emballage, protection, transport, déballage, manutention et rangement des œuvres d'art ».

Durée du marché :

La durée du marché est de 5 mois à compter de la notification du marché au prestataire. Le délai d'exécution part à compter de l'Ordre de Service n°1 et s'achève à l'accrochage des œuvres sur leur lieu de stockage externe.

Montant du marché inscrit dans la délibération n°2010.770 du 16 juillet 2010 : 50 465,58 € HT

### **1.2 – Identification des cocontractants**

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société LEON AGET représentée par Monsieur Roland AGET Directeur, numéro SIREN 057 809 105 et domiciliée 13 – 15 Boulevard de Briançon 13003 MARSEILLE.

## **2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

### **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -**

Le présent avenant N°1 a pour objet d'une part de rectifier une erreur matérielle quant au montant à prendre en compte dans l'Acte d'Engagement, et d'autre part de préciser le choix retenu par la Ville en ce qui concerne le transport.

### **ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -**

L'acte d'engagement initial comportait un montant de 55 437,97 € HT, décomposé comme suit :

- Dépose et/ou déplacement y compris manutention : 30 266,00 € HT
- Emballage et/ou protection y compris manutention : 15 762,11 € HT
- Transport aller simple vers le lieu de conservation externe jusqu'à 50 Km : 3 429,57 € HT
- Transport aller simple vers le lieu de conservation externe jusqu'à 100 Km : 5 980,29 € HT

Une assurance de 3 380,00 € n'était pas incluse dans le montant total du marché hors taxes, mais elle était ajoutée au montant toutes taxes comprises.

Compte tenu du choix du lieu de conservation externalisée qui est à moins de 50 km de la Ville d'Aix-en-Provence (lot n°3), le montant à prendre en compte pour le transport aller simple est de 3 429,58 € HT.

Suite à l'analyse de la décomposition du prix global et forfaitaire, le montant a été corrigé (erreurs de calculs) comme suit : **53 845,69 € HT**, décomposé ainsi :

- Dépose et/ou déplacement y compris manutention : 30 266,00 € HT
- Emballage et/ou protection y compris manutention : 16 230,11 € HT
- Transport aller simple vers le lieu de conservation externe jusqu'à 50 Km : 3 429,58 € HT
- Assurance à inclure dans le prix hors taxes : 3 380,00 €
- Temps de réunion : 540,00 € HT

Montant initial indiqué dans l'Acte d'Engagement	Montant retenu lors de l'analyse des offres	Nouveau montant rectifié (avenant n° 1)	% d'augmentation par rapport au montant retenu lors de l'analyse
55 437,97 € HT	50 465,58 € HT	53 845,69 € HT	+ 3 380,11 € Soit 6,69 %

### **ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES -**

Toutes les autres clauses du marché n°A10.037 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **3 – SIGNATURE DES PARTIES :**

Pour la Société LEON AGET :  
Nom et qualité du signataire

Fait à Aix-en-Provence,  
Le  
(cachet de la société)

**Pour la Ville d'Aix-en-Provence**  
Le représentant du pouvoir adjudicateur,  
Nom et qualité du signataire

**Maurice CHAZEAU**  
*Maire-Adjoint*  
Délégué à l'Inspection Générale des Services,  
aux Marchés Publics  
aux Délégations de Services Publics et à  
la Communication des Actes Administratifs

Fait à Aix-en-Provence,  
Le



**Aix en Provence**

LA VILLE

Direction Générale Services Techniques  
Direction Adjointe des Services Techniques  
Direction des Marchés Publics

**EGLISE DE LA MADELEINE - DEPLACEMENT ET  
CONSERVATION PRÉVENTIVE DES OEUVRES D'ART**

MARCHE N° A10 – 038 CONCLU LE 26 JUILLET 2010  
AVEC LA SOCIETE LEON AGET

AVENANT N°1  
PORTANT RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE POUR LE LOT N° 3  
ENTRAINANT UNE AUGMENTATION DU MONTANT INITIAL DU MARCHE

CONSERVATION EXTERNALISEE DES ŒUVRES D'ART

## **1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché N° A10-038 notifié le 26 juillet 2010 à la Société LEON AGET.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert – Eglise de La Madeleine – Lot n° 3 – « conservation externalisée des œuvres d'art ».

Durée du marché :

Une durée ferme d'1 an est prévue.

4 reconductions de 6 mois chacune viendront s'ajouter le cas échéant si le stockage devait durer plus d'1 an.

Le délai d'exécution part à compter de l'arrivée de toutes les œuvres sur le lieu de conservation externe et s'achève au départ de toutes les œuvres de ce lieu.

Montant du marché inscrit dans la délibération n°2010.770 du 16 juillet 2010 : 26 645,60 € HT.

### **1.2 – Identification des cocontractants**

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société LEON AGET représentée par Monsieur Roland AGET Directeur, numéro SIREN 057 809 105 et domiciliée 13 – 15 Boulevard de Briançon 13003 MARSEILLE.

## **2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

### **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -**

Le présent avenant N°1 a pour objet de rectifier une erreur matérielle quant au montant à prendre en compte dans l'Acte d'Engagement, suite à vérifications et total recalculé de la décomposition du prix global et forfaitaire.

### **ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -**

L'acte d'engagement initial comportait un montant annuel de 25 596,80 € HT, décomposé comme suit :

- cout de conservation pour 1 an au m<sup>2</sup> : 23 967,93 € HT
- cout de conservation pour 1 an au m<sup>3</sup> : 1 628,87 € HT

Une assurance de 9 230 € n'était pas incluse dans le montant total du marché hors taxes, mais elle était ajoutée au montant toutes taxes comprises.

